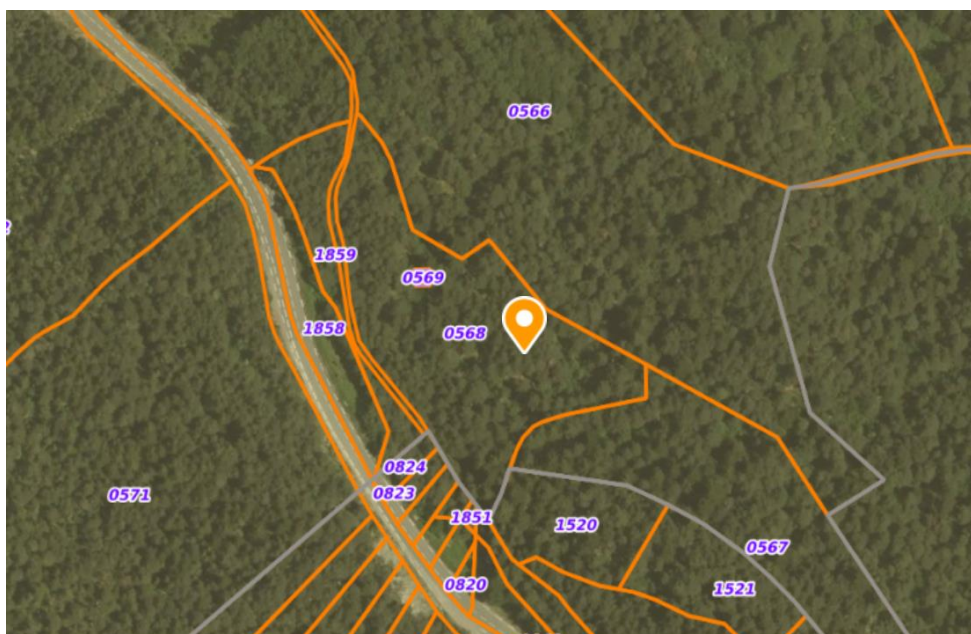
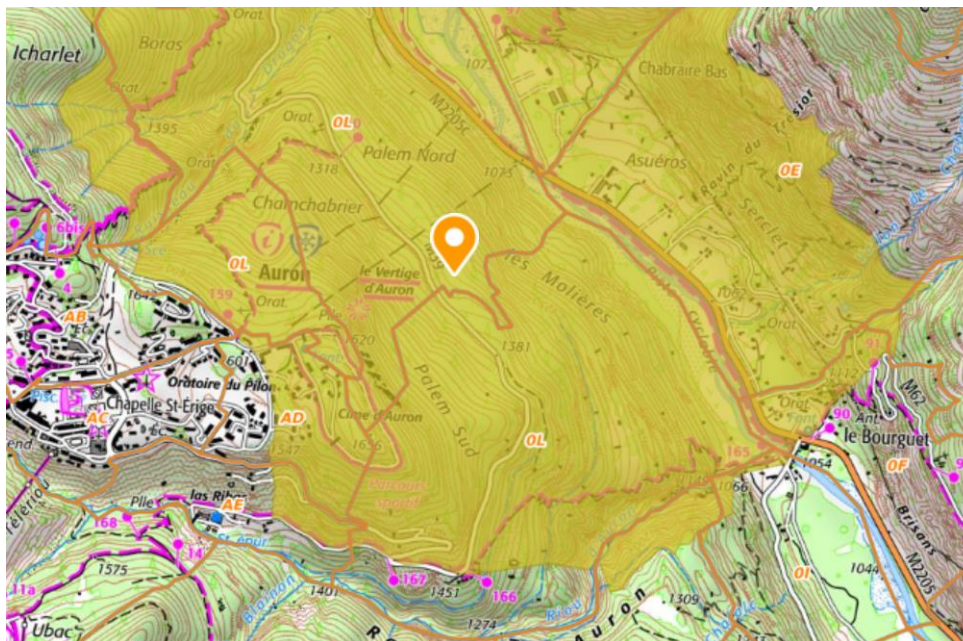


Recommandations de l'animateur Natura 2000

Travaux de défrichement, Saint Etienne de Tinée

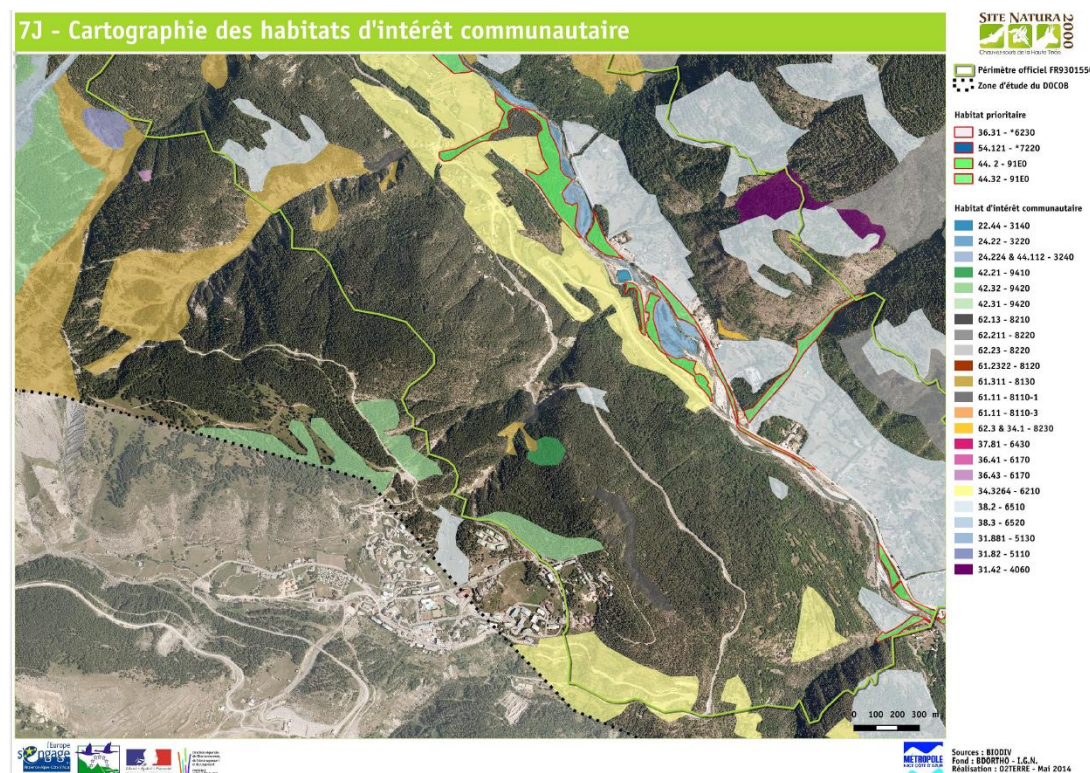
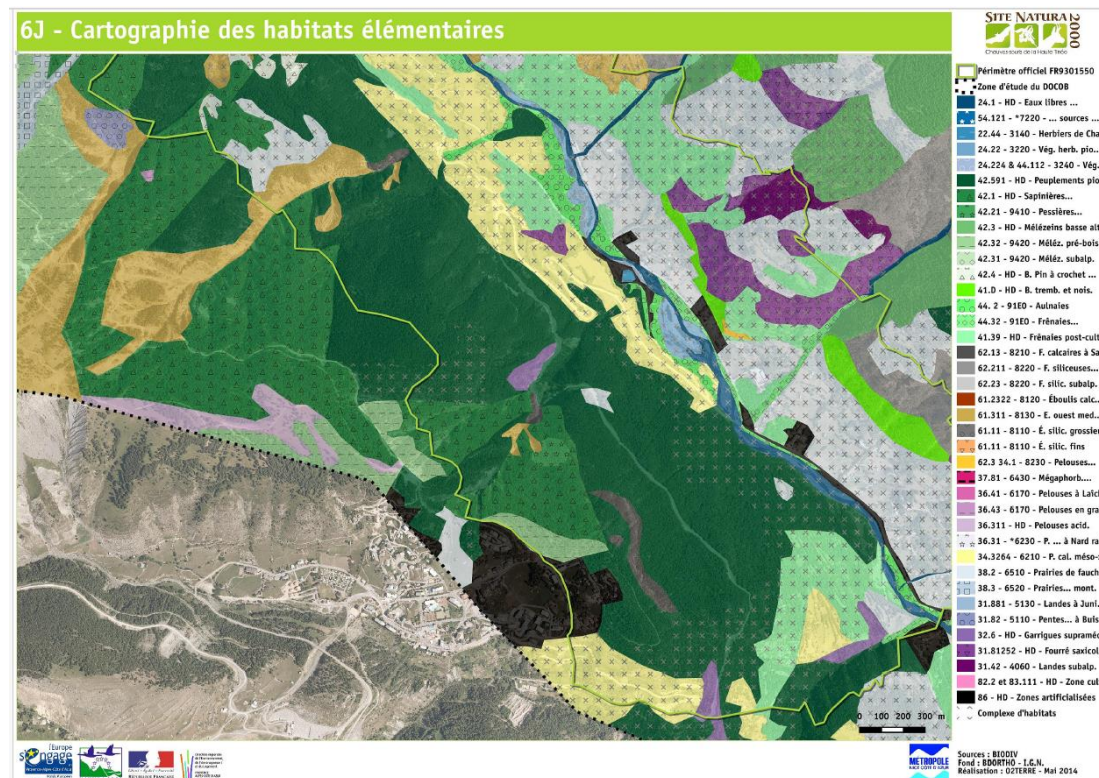
Le secteur visé par les travaux concerne plusieurs parcelles se trouvant sur le site Natura 2000 FR9301550 « Site à chauves-souris de la Haute Tinée » dans le secteur Sud près d'Auron.



- **Les habitats :**

Il y a peu d'habitats sensibles sur le secteur.

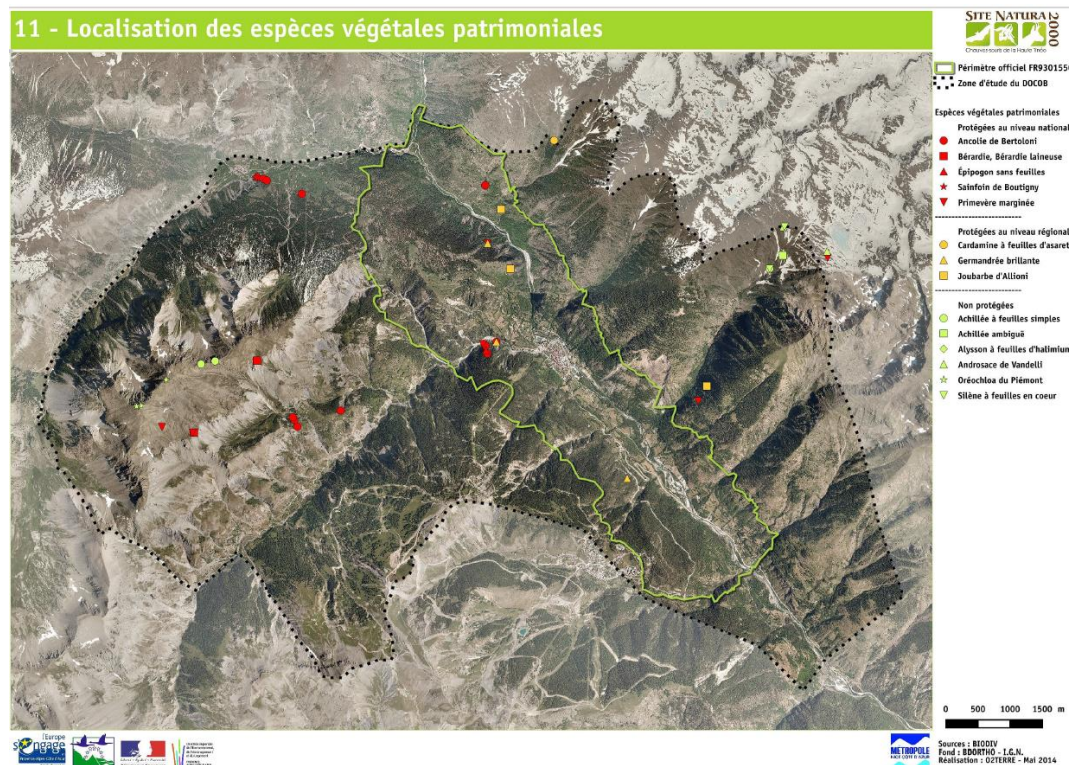
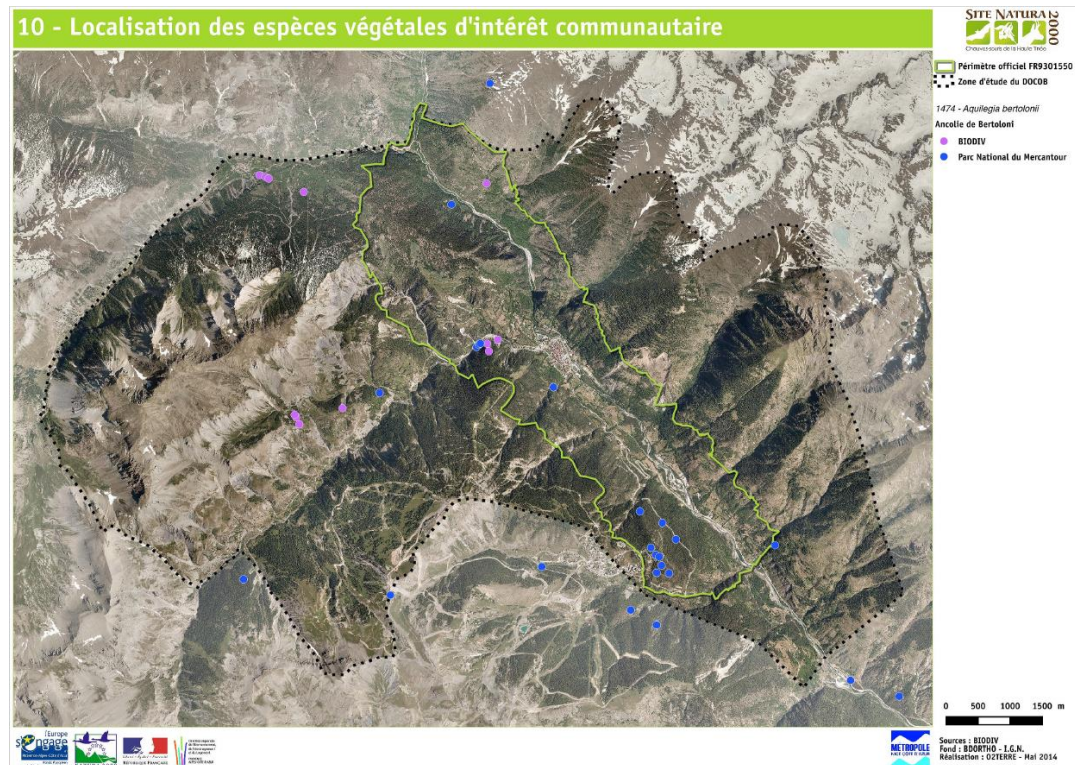
L'habitat concerné est une forêt de résineux composé essentiellement de pin sylvestre et de quelques épicéas.

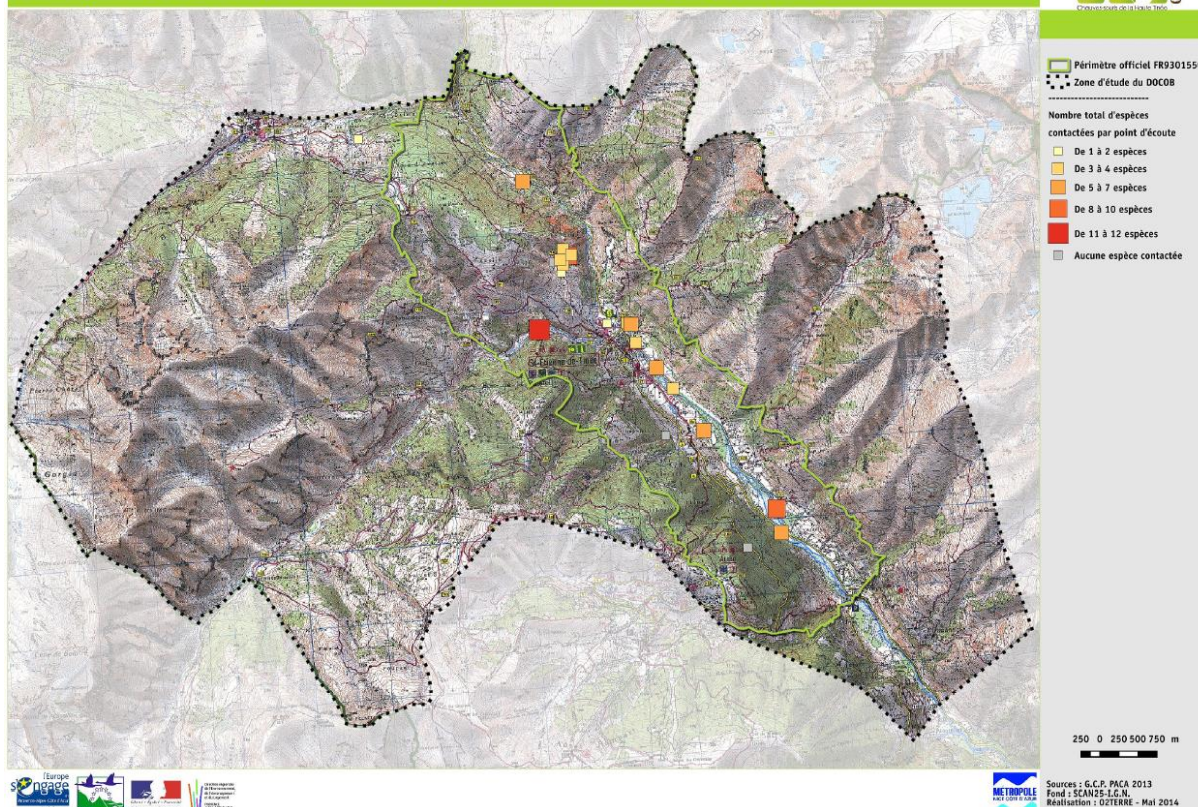


• **Les espèces :**

Quelques insectes d'intérêt communautaire peuvent fréquenter la zone comme les insectes saproxyliques et des longicornes. Cette zone peut être l'habitat de chasse de plusieurs espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat comme la Barbastelle d'Europe et le murin de Beichstein. La réalisation des travaux de jour permettra d'éviter tout impact sur les chauves-souris.

Il est également probable de trouver dans la zone quelques espèces d'oiseaux comme le Bec croisé des sapins, le case noix moucheté, la mésange noire, la mésange boréale, Autour des palombes ou encore des espèces floristiques de l'annexe II de la directive habitat comme l'épipogon sans feuilles ou la germandrée brillante. Une attention particulière devra être faite sur ces espèces floristiques en amont des travaux pour s'assurer de leur absence dans la zone.



18 - Synthèse des espèces de Chiroptères contactées par point d'écoute**Conclusion/Préconisations :**

Lors des travaux de défrichement, il sera généré du bruit, des déchets verts dus aux travaux. Ainsi, il est recommandé de réaliser ces travaux hors période d'activité et de reproduction des espèces, c'est-à-dire entre fin août et fin mars. Au vu des habitats et des espèces peu d'impacts sont à noter dans cette zone par rapport à ces travaux. Il sera tout de même important de vérifier l'absence de flore protégée sur le secteur avant le début des travaux. La création d'une piste engendrera tout de même une perturbation, voir la destruction des espèces pédologiques présentes dans les 30 premiers centimètres de sol. Par rapport à la forêt de pins sylvestres, il est probable sur les plus gros et anciens spécimens qu'il y ait la présence d'habitats favorables aux chauves-souris forestières (écorces décollées, cavité). Il sera donc nécessaire avant abattage de s'assurer de l'absence de ces espèces.

Pour toutes informations complémentaires :

Service Environnement & Economie Circulaire Métropole de Nice Côte d'Azur
Aurore VITALE

04 89 98 12 58

aurore.vitale@nicedazur.org